

des affaires indigènes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera publiée au *Messenger* de Tahiti, insérée au *Bulletin officiel* de la colonie et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 29 février 1876.

Signé : Ove GILBERT-PIERRE.

---

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

N° 51. — Par décision du 8 février 1876, le sieur Bourret, piqueur de 2<sup>e</sup> classe des ponts et chaussées, a été porté à la première classe.

N° 52. — Par arrêté du 10 février 1876, M. Bonet, lieutenant de vaisseau, a été nommé provisoirement lieutenant de juge près les tribunaux du Protectorat.

N° 53. — Par décision du 18 février 1876, le sieur Sinon (Alain), sujet français, a été admis à exercer le commandement des navires armés sous le pavillon du Protectorat.

N° 54. — Par ordre du 23 février 1876, M. Brun a été désigné pour siéger au tribunal criminel en remplacement de M. Mazery.

N° 55. — Par décision ministérielle en date du 25 février 1876, MM. Brun et Astruc, lieutenants en second d'artillerie de la marine, ont été nommés lieutenants en premier dans la même arme.

---

CERTIFIÉ CONFORME :

Papeete, le 24 juillet 1876 (\*).

*Le Conservateur des Archives,*

SALLOT DES NOYERS.

VÉRIFIÉ :

*L'Ordonnateur,*

LA BARBE.

(\*) Cette date est celle de la réception du Bulletin aux Archives.